

N-1

# Comment ça marche ?

N+1

## Mon rendez-vous de carrière

J-15

Je suis informé-e de la date de mon rendez-vous.

⊕ Le SE-Unsa a obtenu que ce délai de 15 jours tienne compte du calendrier des vacances scolaires.

Juin-début juillet : je reçois une notification sur l-prof m'informant du rendez-vous de carrière durant l'année N

Je reçois les avis des évaluateurs (IEN pour le premier degré, IPR et chef d'établissement pour le second degré). J'ai 15 jours pour formuler mes remarques. J'informe le SE-Unsa des remarques que j'ai formulées.

APRÈS L'ENTRETIEN

### COMMENT SE PASSE LE RENDEZ-VOUS ?

Il s'agit d'une visite de l'IPR ou de l'EN suivie d'un entretien. Le rendez-vous de carrière n'est pas une inspection ; c'est l'occasion de faire un bilan de toute la carrière et d'exprimer ses besoins de formation.

LE SE-UNSA  
M'ACCOMPAGNE

### L'ACTION DU SE-UNSA

Le SE-Unsa est là pour m'aider à préparer l'entretien et veille auprès des instances de formation que les besoins des personnels exprimés lors des entretiens soient bien pris en compte.

JOUR J

Septembre :  
Je reçois mon appréciation finale du recteur ou du Dasen

⊕ J'ai un mois à partir de la date de notification pour déposer un recours  
Le SE-Unsa m'aide à formuler mon recours et défend mon dossier.

Date limite de prolongation des rendez-vous de carrière pour les personnels ayant manqué leur rendez-vous l'année précédente pour raisons de maladie, maternité, formation...

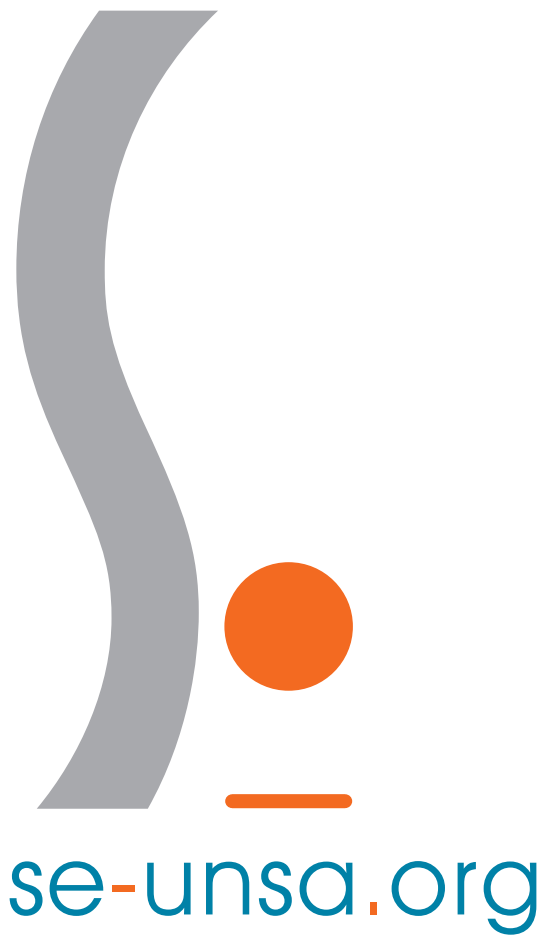
### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2017-786  
Décret n° 2017-120  
Arrêté du 5 mai 2017

Le marché ?



UNSA  
M'ACCOMPAGNE



Comment ça marche ?



Mon rendez-vous de carrière



Contactez votre section locale : [lien.se-unsa.org/aba](https://lien.se-unsa.org/aba)

